

**ARRETE DU MAIRE N°34/2025
COMMUNE DE MARVAL
(Haute-Vienne)**

**ARRETE PORTANT AUTORISATION DE VOIRIE
SUR LA VOIE COMMUNALE N°15 DE « LOUBEYRAT »**

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; (livre 1 - huitième partie : signalisation temporaire) ;

VU la demande formulée par Monsieur Maxime GAGNON de HEBRAS TRAVAUX PUBLIC, 27 allée des gravelles - Z.I Nord – 87280 LIMOGES,

A R R E T E :

ARTICLE 1 : Du 10 juillet 2025 au 10 août 2025, la circulation sur la voie communale numéro 15 sera réglée par alternat et par signaux manuels, pour permettre l'implantation d'appui FT.

ARTICLE 2 : La continuité des accès aux services de secours devra être assurée. Le stationnement des véhicules légers et poids lourds ainsi que le dépassement de ces véhicules seront interdits.

ARTICLE 3 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise HEBRAS TRAVAUX PUBLIC, 27 allée des gravelles - Z.I Nord – 87280 LIMOGES,

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire de la commune de MARVAL (Haute-Vienne),
Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Saint Laurent sur Gorre,
Monsieur Maxime GAGNON de HEBRAS TRAVAUX PUBLIC, 27 allée des gravelles -
Z.I Nord – 87280 LIMOGES ,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MARVAL,
Le 9 juillet 2025

Pierre HACHIN,
Maire

